



LE LIVRET D'ACCUEIL



Centre Ressources
Autisme Normandie
Calvados-Orne-Manche



Sommaire

Le Centre Ressources Autisme Normandie-Calvados-Orne-Manche .. 4

Qu'est-ce que le CRA ?.....	4
A qui s'adresse le CRA ?	4
Quelles sont les missions du CRA ?	4
L'équipe	5
Les informations pratiques.....	6
Le secrétariat	6
Le centre de documentation.....	7
L'accompagnement social	8
Les intervenants pivots	8

Le bilan de diagnostic..... 9

Avant votre premier rendez-vous.....	9
Le premier accueil	10

La sensibilisation et la formation 12

Vos droits 13

Notes 14



En savoir plus sur les
actualités du CRA





Le Centre Ressources Autisme Normandie-Calvados-Orne-Manche

Qu'est-ce que le CRA ?



Le Centre Ressources Autisme (CRA) Normandie Calvados, Orne, Manche est **un service médico-social public**. Il est rattaché administrativement au service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Caen Normandie.

Il existe **26 CRA en France métropolitaine et DOM TOM**. Ils sont rassemblés par le Groupement National des CRA.



<https://gncra.fr/>

A qui s'adresse le CRA ?



Il s'adresse aux personnes du **Calvados**, de l'**Orne** et de la **Manche** :

- Enfants, adolescents et adultes ;
- À leurs familles ;
- À leur entourage ;
- Aux professionnels ;
- Aux étudiants ;
- À toute personne concernée par l'autisme

Bien qu'attaché à un service de pédopsychiatrie, le CRA **accueille également les adultes**.

L'accueil au CRA est adapté à chaque public.

Quelles sont les missions du CRA ?



Les missions du CRA sont définies par des textes réglementaires.

Les missions sont les suivantes :

- Apporter un appui au diagnostic, à l'évaluation des enfants, des adolescents et des adultes ;
- Accompagner pour empêcher les risques de rupture ;
- Orienter les personnes vers des professionnels compétents selon l'âge et leurs besoins ;
- Soutenir, informer et conseiller les familles et les professionnels ;
- Former et sensibiliser aux spécificités du trouble du spectre de l'autisme, les proches aidants et les professionnels exerçant avec des personnes autistes ;
- Animer le réseau de partenaires ;
- Participer à la recherche liée aux Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) ;
- Apporter une expertise et des conseils aux instances régionales et nationales intervenant dans les TSA.

L'équipe



Le CRA est composé d'une équipe pluridisciplinaire et spécialisée dans les TSA.

Voici les membres :

- **Dr Elisabeth BARANGER**, cheffe de service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ;
- **Pr Fabian GUENOLE**, chef de service adjoint ;
- **Dr Edgar MOUSSAOUI**, médecin pédopsychiatre et coordonnateur du CRA, responsable de l'équipe enfants/adolescents ;
- **Dr Fabienne CYPRIEN**, médecin psychiatre, responsable de l'équipe adultes ;
- **Isabelle DE MONTETY**, cadre socio-éducatif ;
- **Audrey URVOY**, pilote régionale autisme et responsable de l'équipe des intervenants pivots.

Équipe enfants/adolescents

- 2 Pédopsychiatres
- 1 Pédiatre
- 3 Psychologues
- 1 Éducatrice spécialisée

Équipe pivot

- 2 Intervenants pivots - Calvados
- 1 Intervenant pivot - Orne
- 1 Intervenant pivot - Manche

Équipe adolescents/adultes

- 2 Psychiatres
- 3 Psychologues
- 1 Éducatrice spécialisée

Équipe mixte

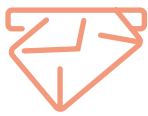
- 1 Infirmière de coordination des bilans
- 1 Assistante de service social
- 1 Enseignante spécialisée
- 1 Psychomotricienne

Équipe administrative et technique

- 1 Cadre
- 2 Secrétaires
- 1 Documentaliste
- 1 Référente formation et handicap
- 1 Technicien épidémiologiste

L'équipe du CRA accueille et encadre des étudiants en médecine et des stagiaires de différentes professions.

Les informations pratiques



Adresse postale

27 rue des Compagnons
CS 30001
14033 CAEN Cedex 9



En bus de ville

- **Ligne 23** : arrêt « parc Athéna »
- **Ligne 6A et 6B** : arrêt « Débarquement »
- **Ligne 2** : arrêt « Acadiens »



Horaires du secrétariat

Lundi	9h - 12h30	• 13h45 - 16h30
Mardi	Fermé	• 13h45 - 17h
Mercredi	9h - 12h30	• 13h45 - 16h30
Jeudi	9h - 12h30	• 13h45 - 16h30 <i>(Standard téléphonique fermé le matin)</i>
Vendredi	9h - 12h30	• 13h45 - 16h



Téléphone

- 02 31 06 58 20
- 02 31 06 58 21



Courriel

- cra-sec@chu-caen.fr



Site internet

- <https://cra-normandie-com.fr/>

Plan d'accès



Le secrétariat



Les secrétaires vous accueillent au CRA.

Elles sont disponibles par téléphone ou par courriel pour vous donner des informations de base.

Elles répondent aux appels, **vous fournissent des informations et vous aident à constituer votre dossier.**



Le centre de documentation



Le Centre de Documentation du CRA s'adresse aux personnes concernées par les TSA

- Enfants, adolescents et adultes
- À leurs familles
- À leur entourage
- Aux professionnels
- Aux étudiants
- À toute personne intéressée par l'autisme



La documentaliste

- Vous accueille
- Vous guide dans vos recherches
- Vous propose des conseils et des informations



Des ressources spécialisées sur les TSA sont à votre disposition

- Livres
- Articles de presse
- Vidéos
- Documents officiels, réglementaires
- Ressources numériques
- Documents universitaires
- Matériel de démonstration

Contactez le centre de documentation

 **Courriel :** cra-doc@chu-caen.fr

 **Téléphone :** 02 31 06 58 32



Horaires d'ouverture

Lundi	10h - 12h30	•	13h30 - 17h
Mardi	Fermé	•	13h30 - 17h
Mercredi	10h - 12h30	•	13h30 - 17h
Judi	10h - 12h30	•	13h30 - 17h
Vendredi	Fermé		

Sur rendez-vous
jusqu'à 17h30



L'accompagnement social

Vous pouvez à tout moment demander l'aide de l'assistante sociale du CRA pour vous aider dans vos démarches administratives.



Une assistante sociale est une personne qui peut vous aider à :

- La mise en place des soins ;
- L'orientation vers une structure ;
- L'accès aux loisirs ;
- La mise en place de temps de répit ;
- L'accès à la formation ;
- L'orientation et l'insertion professionnelle.

Contactez le service social :



Téléphone : 02 31 06 58 20 ou 02 31 06 58 21



Courriel : cra-sec@chu-caen.fr

Les intervenants pivots

Les intervenants pivots ont pour mission de coordonner les différentes personnes impliquées dans votre situation.

L'équipe intervient dans les départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche.



Qui peut en bénéficier ?

- Les enfants ;
- Les adolescents ;
- Les adultes.



Quand demander aux intervenants pivots d'intervenir ?

Vous pouvez demander l'aide des intervenants pivots **lorsqu'il y a un risque de rupture dans votre parcours de vie.**

Cela peut inclure :

- Une situation où la personne ne bénéficie pas des soutiens et des services nécessaires ;
- Une situation où elle fait face à des transitions importantes ;
- Une situation où elle rencontre des problèmes d'adaptation dans des environnements sociaux ou éducatifs.

Ils cherchent à trouver avec vous des solutions en coordonnant les intervenants :

- Du système de santé ;
- Du secteur social ;
- Du médico-social ;
- De l'éducation nationale ;
- De la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

Pour bénéficier de cette aide, il faut avoir reçu un diagnostic de Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA).

Le bilan de diagnostic

Le CRA accueille les personnes de tout âge **après 3 ans ½**.

Avant votre premier rendez-vous

Vous avez contacté le CRA pour une **démarche de diagnostic**.

- Le secrétariat vous a adressé un questionnaire. À la réception de celui-ci, votre demande est étudiée par une commission médicale.
- Un premier rendez-vous vous a été proposé.
- La secrétaire vous a expliqué les conditions de cette première rencontre.
- La secrétaire vous a demandé des documents pour constituer le dossier.



Ces documents sont :

- Carnet de santé ;
 - Carte vitale.
- Si vous possédez des bilans médicaux ou évaluations (bilan génétique, audiométrique, orthophonique, psychométrique), vous pouvez les apporter.
 - Les consultations sont gratuites.
 - Nous aurons besoin de votre accord écrit si un enregistrement vidéo est nécessaire pour réaliser l'évaluation.
 - Votre accord sera demandé avant de prendre contact avec des professionnels extérieurs.
 - Une salle d'attente est à votre disposition.





— Une salle de consultation au CRA

Le premier accueil

Les secrétaires réalisent votre **inscription administrative** lors du premier rendez-vous (10 mn environ). Les informations que vous transmettez aux secrétaires sont enregistrées dans votre dossier médical. Ce premier rendez-vous se déroule dans une **salle de consultation avec deux professionnels** du CRA : un médecin ou une infirmière de coordination, et un autre professionnel (2 heures environ).

Près de notre salle d'attente, vous trouverez ce type d'information :



Il s'agit du trombinoscope de l'équipe du CRA. Il permet de **repérer avec qui vous avez rendez-vous**. Si cela vous aide à vous préparer au rendez-vous, il peut vous être adressé sur demande au secrétariat.



Pour un enfant ou un adolescent

Il est fortement recommandé que les deux parents soient présents lors de la consultation.



Pour un adulte

La participation des proches à la consultation est laissée au **choix de la personne ou de son représentant légal**.

À la fin de ce premier rendez-vous, les deux professionnels vous expliquent les **étapes à envisager pour la suite**.

Des informations utiles à votre situation pourront être partagées avec d'autres membres de l'équipe. **Un courrier détaillé de la consultation vous est adressé.**

Le bilan de diagnostic est mené selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).



Les évaluations

Le bilan peut comprendre différentes évaluations :

- Spécifiques aux TSA
- Psychologiques
- Psychomotrices
- Sensorielles
- Orthophoniques
- Éducatives
- Pédagogiques
- Somatiques

Différents professionnels du CRA peuvent intervenir.

Une évaluation peut éventuellement être réalisée sur les lieux d'accueil ou d'éducation. Certaines évaluations sont filmées.

La synthèse : le temps de réunion des professionnels

A l'issue des évaluations, une réunion est réalisée par l'équipe pour partager les différentes observations.

Avec votre accord, **les professionnels extérieurs qui vous accompagnent habituellement y sont conviés** ou bien rencontrés plus tard.

La restitution du bilan aux parents et/ou à la personne concernée

Vous êtes ensuite invité à un rendez-vous de restitution (environ 2 heures).

Un rapport écrit de nos observations et de nos conclusions vous est adressé.

Avec votre accord, le compte rendu du bilan par l'équipe du CRA est transmis aux professionnels extérieurs concernés.

Vous pouvez joindre le CRA pour une demande d'informations ou de conseils.



— La salle de formation du CRA

La sensibilisation et la formation

Le CRA propose de sensibiliser ou former les professionnels et les familles avec des ateliers, des formations, des sensibilisations et des rencontres qui sont gratuites.

Les contenus de formation s'appuient sur les recommandations de bonnes pratiques.

Les recommandations de bonnes pratiques sont basées sur des preuves scientifiques et sont régulièrement mises à jour pour refléter les meilleures pratiques dans le domaine.

Les formations sont certifiées QUALIOPI. Cette certification permet de garantir la qualité des formations proposées.

Pour vous inscrire et pour plus d'informations, vous pouvez :

- Consulter notre catalogue disponible sur notre site internet :

 <https://cra-normandie-com.fr>

- Contacter la référente de formation :

 **Téléphone** : 02 31 27 27 68

 **Courriel** : desaunay-m@chu-caen.fr

Mme DESAUNAY est également Référente Handicap pour les personnes qui s'inscrivent en formation au CRA. Elle peut répondre aux besoins particuliers et rechercher des solutions adaptées pour les personnes en situation de handicap.



Vos droits



Selon les lois du 2 janvier et du 4 mars 2002, le CRA doit garantir les droits fondamentaux et spécifiques des personnes accueillies.

L'ensemble de vos droits est expliqué dans

- la Charte des Droits et libertés de la personne accueillie, disponible sur notre site internet :

 <https://cra-normandie-com.fr>

- le règlement de fonctionnement du CRA sur notre site internet

 <https://cra-normandie-com.fr>

VOS DROITS AU CRA

- Je suis accompagné comme je suis avec mes différences
- Dans le respect de la loi et selon mes besoins, j'ai le droit de donner mon avis sur les propositions de soins
- Dans le respect de la loi et selon mes besoins, j'ai le droit de demander mon dossier médical. Pour cela je fais une démarche auprès du service des usagers du CHU
- J'ai le droit de faire appel à une personne qualifiée pour résoudre des désaccords avec le CRA. Je demande la liste de ces personnes au secrétariat du CRA.
- Si je souhaite être accompagné pour les rendez-vous au CRA, je peux demander
 - A ma famille
 - A mon tuteur
 - A une personne de confiance que je choisis
- Si je ne peux pas dire mes choix, je peux demander de l'aide
 - A ma famille
 - A mon tuteur
 - A une personne de confiance que je choisis
- J'ai le droit de changer d'avis sur mes démarches au CRA. Je le signale par mail ou par écrit au secrétariat.
- Si je ne suis pas satisfait des conditions d'accueil au CRA, je peux faire une réclamation. Je m'adresse à la cadre du CRA ou au service des usagers de l'hôpital
- Le CRA s'adapte à mes besoins et à mon mode de communication
- J'ai le droit de donner mon avis sur les conditions d'accueil et les prestations du CRA
 - En remplissant la fiche de satisfaction papier de ce dossier
 - En remplissant la fiche de satisfaction du site internet du CRA
 - En participant au Conseil d'Orientation Stratégique du CRA
 - En mettant un avis dans la boîte à idées de la salle d'attente



Le respect de la confidentialité



Nous respectons la confidentialité des personnes accueillies dans nos locaux :

- Les bureaux de consultations sont isolés sur le plan sonore.
- Les dossiers médicaux sont stockés dans une pièce fermée à clé.
- Les appels téléphoniques se font dans les bureaux fermés.
- Chaque salle de consultation a une affiche qui indique aux professionnels et aux personnes qu'une consultation s'y déroule, et qu'il ne faut pas la déranger.

En ce qui concerne vos droits, vous pouvez contacter par mail la cadre du cra : demontety-i@chu-caen.fr ou contacter le service des usagers du CHU : droits.usagers@chu-caen.fr ou en vous adressant au 02 31 06 54 43.

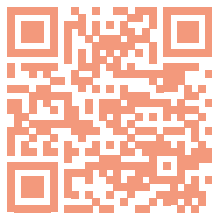
(Articles R1112-91 à R1112-94 du code de la santé publique).

CHU

CAEN NORMANDIE



En savoir plus sur le Centre
Ressources Autisme Normandie
Calvados-Orne-Manche



27 rue des Compagnons
Site de Couvrechef
CS 30001 - 14033 CAEN Cedex 9



02 31 06 58 20
02 31 06 58 21



cra-sec@chu-caen.fr



<https://cra-normandie-com.fr/>

Ce livret d'accueil a été actualisé le 11 juin 2024.

Relu par les membres du Groupe d'Entraide Mutuelle TSA Calvados et Manche les 20 septembre et 19 octobre 2023.

Approuvé par les membres du Conseil d'Orientation Stratégique le 3 juillet 2024.



Faites un don à la Fondation
CHU Caen Normandie

Votre soutien nous est essentiel